

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT**

PREFECTURE DE CAHORS
Date de réception de l'AR: 18/11/2023
046-214603367-20231116-DE_01_16_11_23-DE

Séance ordinaire du 16 novembre 2023

Date de la convocation : 08/11/2023

Objet : 1- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (DE_01_16_11_23)

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

Présents : Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Eric MONTAGNE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

Représentés : Francis LOYGUES par Edmond HARTMANN

- Absents excusés :

- Absents :

Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Admission en non-valeur de titres de recettes pour l'année 2023 – service de l'eau

Sur proposition du service de gestion comptable de Gourdon, agent administratif principal des finances publiques, par mail en date du 04/10/2023.

La comptable nous a présenté un état de non-valeur, sur des cotes irrécouvrables et il convient que le conseil municipal statue sur la somme de 61.11 € et accepte ces non-valeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR.

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 61.11 Euros.

Article 3 : AUTORISE Madame le maire à signer la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Article 4 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du service de l'eau (article 6541).

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 21/11/2023

Madame le Maire

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

SGC DE GOURDON
1 RUE DES CAMELIAS
46300 GOURDON

Tél : 05-65-27-51-43
Courriel : sgc.gourdon@dgfip.finances.gouv.fr

1

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

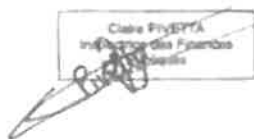
Collectivité : 45500 - EAU-VIRE SUR LOT

Numéro de la liste 5909450031

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

R/ A GOURDON, le 28 sept. 2023



DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	61,11 €	61,11
6542	0,00 €	∅
Total	61,11 €	61,11 €

A Vire 8/lot Le 18/11/2023
(Date, cochet et signature de l'ordonnateur)



Madame le Maire.
Yvette FROIDEFOND

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

